Annexe 2

Circulaire n° 2022-004 du 20 janvier 2022

**Incidence des modifications de structures pédagogiques au titre de l’année scolaire 2022 - 2023**

**Nom d’usage :**

**Nom de famille :**

**Prénom :**

**Qualité :**

**Discipline : Quotité horaire :**

Dans le cadre de la préparation de la **rentrée scolaire 2022** et compte tenu des modifications de structures pédagogiques de l’école (RNE, nom et adresse) :

RNE : NOM :

ADRESSE :

portées à ma connaissance par mon chef d’établissement, j’ai l’honneur de vous faire connaître que je souhaite participer au mouvement des maîtres au titre des réaffectations prioritaires de l’académie de Créteil, pour la raison suivante (cocher la case utile) :

☐ Suppression totale de l’emploi, entraînant la perte de mon contrat définitif

☐ Suppression partielle de l’emploi entraînant la perte de mon contrat définitif

* Nombre d’heures dont je reste titulaire :

☐ Suppression partielle de l’emploi, n’entraînant pas la perte de mon contrat définitif

* Nombre d’heures dont je reste titulaire :

**Vu et transmis, Fait à , le**

**Le chef d’établissement Signature de l’intéressé(e)**

► *Rappel important : le reliquat du poste doit obligatoirement apparaître au mouvement. Il est possible de postuler à nouveau sur son emploi et sur un complément de service ou bien de rechercher un emploi à temps complet.*

NB : Un exemplaire de ce document devra être remis à l’intéressé(e) ainsi **qu’une copie de la fiche technique n° 3.**